

**Ordre du jour :**

1. Mot de bienvenue de la présidente

2. Quelques mots de la directrice

- Rapport annuel 20-21
- Soutien au comportement positif
- Covid
- Sorties scolaires et activités
- Centre de services scolaire

3. Comité EHDAA parents

- Présentation de madame Hélène Ménard

4. Présentation des dossiers qui seront abordés au cours de l'année 2021-2022

- Projet éducatif et reddition de compte
- Adoption du budget
- Approbation de sorties éducatives
- Approbation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
- Approbation de la grille-matières
- Information sur les normes et modalités d'évaluation
- Information sur les nouvelles méthodes pédagogiques implantées
- Confinement barricadé

5. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

7. Lecture et adoption du procès-verbal

8. Nomination d'un président(e) d'assemblée

9. Information sur la composition, le rôle et les fonctions du conseil d'établissement

- 3 postes en élection
- 2 substituts
- Formation obligatoire

10. Période de questions concernant le conseil d'établissement

11. Nomination d'un président d'élection

12. Nomination de scrutateurs

13. Présentation et adoption des règles d'élection

- Les personnes peuvent se proposer ou proposer une autre personne
- En commençant par la dernière personne nommée, le président d'élection vérifie l'intérêt de chaque personne.
- On passe au vote.
- Les votes se font de façon secrète
- Le nombre de votes reçus pour chacun des candidats n'est pas dévoilé aux candidats

14. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (art.47) et nomination des scrutateurs au besoin

15. Information sur la composition et le rôle du comité de parents (art 189, 192,193)

16. Mise en candidature pour le représentant des parents

Nomination au poste de représentant au comité de parents (parmi les parents élus au conseil d'établissement) art 47, 2<sup>e</sup> paragraphe.

Élection s'il y a lieu.

17. Mise en candidature au poste de substitut

Nomination au poste de substitut au représentant au comité de parents (parmi les parents élus au conseil d'établissement) art 47, 2<sup>e</sup> paragraphe.

Élection s'il y a lieu.

18. Formation de l'organisme de participation des parents (O.P.P.) art 96

Présentation de son rôle et décision d'en créer un ou non.

19. Élection ou nomination de parents pour former l'O.P.P., s'il y a lieu.

20. Mot de remerciement

21. Levée de l'assemblée

---

*Karine Morin, présidente*

---

*Mélissa Fournier, directrice*